

Règles spécifiques concernant les activités de “Pet Play” proposées par l’association Pup&Co

Ces activités nécessitent un encadrement particulier

1. Tout participant s’engage à respecter la [“Charte des valeurs de l’association Pup&Co”](#) et les [“Règles générales concernant les activités de l’association Pup&Co”](#)
2. Avant de participer à une activité, assurez-vous d’avoir pris connaissance de son contenu et d’être en accord avec ses règles (par exemple : être à 4 pattes, manger en gamelle ou toute autre contrainte permettant l’immersion dans le jeu)
3. Avant de participer à une activité, définissez un mot d’arrêt (safeword), des gestes ou une attitude (par exemple : se mettre soi même de côté, reprendre une position debout sur 2 pattes) qui indiquent que vous vous retirez du jeu (temporairement ou définitivement)
4. Avant de participer, faites connaître vos limites sur vos pratiques
5. Le matériel mis à votre disposition et celui des autres participants se doit d’être respecté
6. Sauf indication contraire, toute activité sexuelle est par défaut interdite dans les zones d’activités
7. Sauf indication contraire, toute nourriture et boissons extérieures à l’activité sont strictement interdites. De plus, les participants ont l’obligation de signaler leurs éventuelles restrictions alimentaires
8. Le corps organisateur a toute autorité en ce qui concerne l’application de ses règles

Des sanctions sont applicables en cas de non-respect des règles sus-citées, pouvant aller jusqu’à l’exclusion des activités sans remboursement